

Conseil communal de Vufflens-la-Ville Rapport de la commission ad hoc

Préavis municipal n° 4/2025 Réfection du revêtement bitumeux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Madame **Alienor Llona Bonnard**
Monsieur **Patrick Vigouret**
Monsieur **Marc Zosso**, président

A été sollicitée par la Municipalité pour étudier le Préavis municipal n° 4/2025 concernant la réfection du revêtement bitumeux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet.

Lors de la réunion qui s'est tenue le jeudi 22 mai 2025, la Commission a eu l'occasion de rencontrer la Municipalité, à savoir Monsieur Olivier Dupperut et Monsieur Pascal Berchier. La commission tient à lui exprimer ses remerciements pour la présentation du préavis et ses enjeux.

Position de la Commission

Le préavis que nous avons reçu et étudié était clair et précis, ce qui n'a pas soulevé énormément de questions supplémentaires. A noter tout de même que le plan de la route du Moulinet sur lequel figurent les différentes étapes nous a été transmis dans un second temps par la secrétaire municipale, Mélanie Hilpert, que nous remercions également.

Connaissant l'état actuel de la route et son trottoir, il n'était pas difficile de comprendre la nécessité de ces travaux, notamment à cause d'un tassement progressif du sol qui modifie la géométrie de la chaussée, entraînant un écoulement des eaux pluviales dans la mauvaise direction à certains endroits importants. En repoussant les travaux, nous prendrions le risque de devoir faire des travaux plus conséquents et donc plus coûteux.

Nous nous sommes alors interrogés sur le calendrier des travaux, la réponse nous a été apportée par la Municipalité, qui est en accord avec son plan de rénovation des différentes routes du village.

Nous avons survolé l'aspect technique du projet, tout en recevant la garantie que les travaux seraient effectués par une entreprise reconnue et compétitive.

Il est temps de s'attaquer sérieusement à la réfection du revêtement bitumeux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet, exception faite aux deux parties qui sont les deux ponts situés au-dessus de la nouvelle route RC 177 et au-dessus des voies CFF, jugées en bon état.

Ces travaux devraient donc garantir la résistance, la durabilité et la sécurité de ce tronçon.

En conclusion, la commission, à l'unanimité, confirme que le préavis 4/2025 peut être accepté par le Conseil Communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 11.06.2025

Alienor Llona Bonnard

Patrick Vigouret

Marc Zosso

